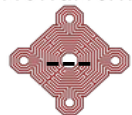




Assemblée générale 2023

Association Les Amis de l'île du Large Saint-Marcouf

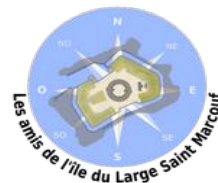
MONUMENT



HISTORIQUE

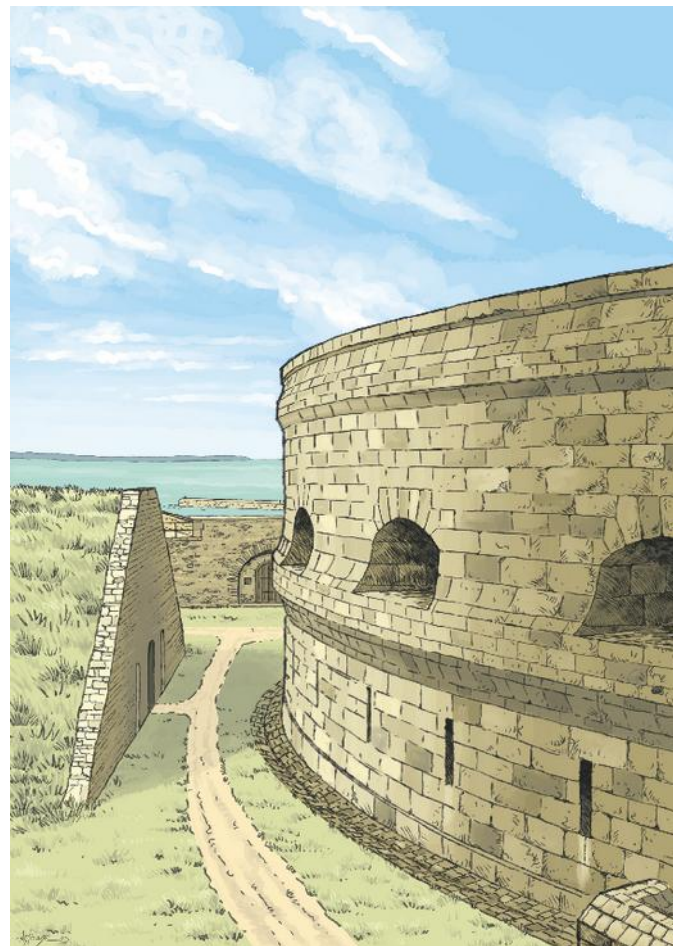
Mercredi 19 juillet 2023, musée d'Utah Beach

www.ilesaintmarcouf.com



Ordre du jour

- **Organisation générale selon l'article III des statuts**
 - Présidence : Christian Dromard
 - Secrétariat : Christophe Lhardy
 - Trésorier : Pierre Thomine
- **Modalité des votes selon l'article III-3 des statuts**
 - Comptage des votes par correspondance
 - Comptage des pouvoirs
- **Contenu**
 - Rapport moral, (*Christian Dromard, président*)
 - Rapport financier, (*Pierre Thomine, trésorier*)
 - Orientations et actions 2023-2024, (*Christian Dromard, président*)
 - Budget 2023, (*Pierre Thomine, trésorier*)



Validité de la séance

- 39 pouvoirs
- 70 votes par correspondance
- 93 participants
- soit 202 votants pour 642 adhérents.
- **Le quorum fixé par les statuts à l'article III-1 est atteint,**

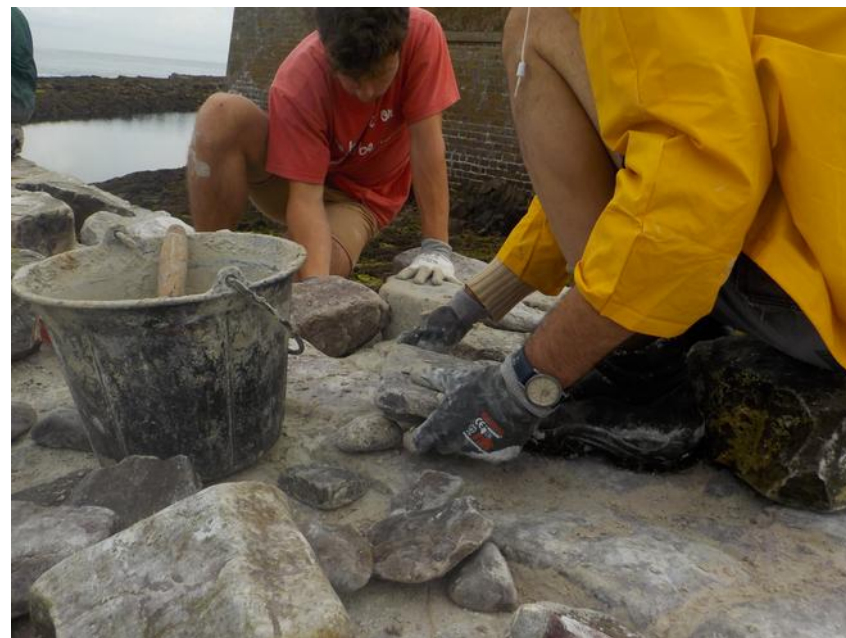
« Les votes sont valides si le quorum de dix pour cent de l'effectif de l'ensemble des membres qualifiés pour voter est atteint. »

- **L'assemblée peut valablement délibérer.**



Rapport moral

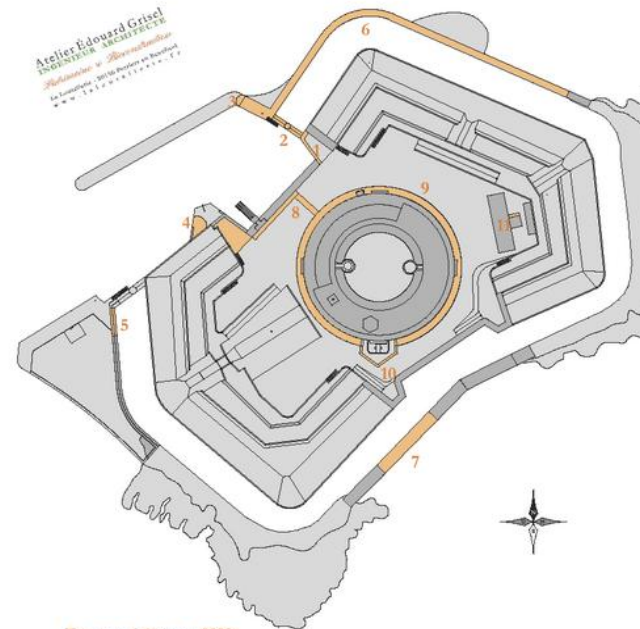
- Travaux
- Stage de formation
- Grippe aviaire
- Logistique
- Journées Saint-Marcouf
- Mécénats de compétences
- Invalidation de l'arrêté préfectoral de biotope
- Proposition de mise en valeur
- Communication & presse
- Conclusions
- Vote



Travaux bénévoles réalisés en 2022

- Déblaiement devant le corps de garde Nord-Est
- Rejointoiement du batardeau Nord et de sa dame
- Consolidation pour cristallisation de l'angle de la jetée
- Rejointoiement de la contre-escarpe de la Cognée
- Rejointoiement de la digue Nord
- Rejointoiement et consolidation du quai Sud
- Rejointoiement du caniveau du rempart du port
- Rejointoiement du caniveau de la tour défensive
- Rejointoiement du réduit crénelé
- Étalement des baies latérales du poste électro-sémaphorique

Suivi des travaux [disponible en ligne](#) pour les adhérents



Travaux réalisés en 2022 :

- 1 . Déblaiement devant le corps de garde Nord-Est
- 2 . Rejointoiement du batardeau Nord et de sa dame
- 3 . Consolidation pour cristallisation de l'angle de la jetée
- 4 . Rejointoiement du Môle
- 5 . Rejointoiement de la contre-escarpe de la Cognée
- 6 . Rejointoiement de la digue Nord
- 7 . Rejointoiement et consolidation du quai Sud
- 8 . Rejointoiement du caniveau du rempart du port
- 9 . Rejointoiement du caniveau de la tour défensive
- 10 . Rejointoiement du réduit crénelé
- 11 . Étalement des baies latérales du poste électro-sémaphorique

Rejointoiement de la digue Nord-Est



Rejointoiement et consolidation du quai sud



Rejointoiement du caniveau du rempart du Port



Rejointoiement du caniveau de la tour



Rejointoiement du réduit crénelé



Étalement des baies latérales du poste sémaphorique



Organisation de la logistique

- 30 bénévoles quasi-permanents
- Formation des pilotes des bateaux
- Matériel et outillage : ponton flottant, monte-charge électrique, échafaudages, etc
- Base-vie : frigidaire, chauffe-eau, panneaux solaires
- Local à Carentan
- Une centaine d'aller-retour vers l'île par saison de chantiers
- 3 navires



Action spéciale « grippe aviaire »

- Opération réalisée à la demande des services de la préfecture
- Ramassages des cadavres d'oiseaux
- Nettoyage et désinfection
- Ramener les cadavres à Carentan pour examen.
- Préparation de l'accueil des chantiers



... de l'utilité de l'association des Amis de l'île du Large lorsqu'il est nécessaire d'intervenir en urgence sur l'île du Large, y compris pour des opérations qui relèvent d'autres compétences...

Les bateaux de l'association

Le Sergeant Olson

- Achat et mise en service en 2022
- Semi-rigide 7,50m
- 12 passagers ou 1,5 t. de fret
- Moteur hors-bord 200 Cv



L'Empereur

- Bateau alu insubmersible
- 6,20 m
- 12 passagers
- Moteur hors-bord 150 CV



L'aiglon

- Petit semi-rigide
- 15 cv
- Utilisé pour la sécurité et les navettes sur l'île

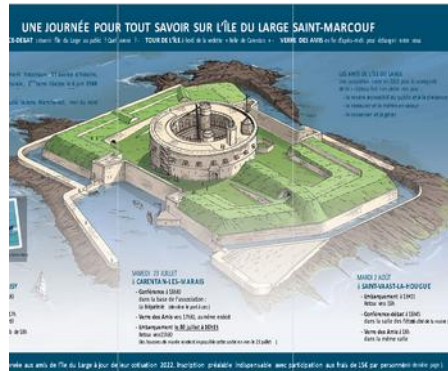


Balisage de l'accès du port et installation de 3 corps-morts



Autres actions

- Journées Saint Marcouf
- Salon nautique à Paris
- Invalidation de l'arrêté préfectoral portant protection du biotope des îles Saint-Marcouf par la Cour Administrative d'Appel de Nantes
- Mécénats de compétence
 - Axa : mise à disposition d'un cadre
 - Bouygues TP – Travaux portuaires : Etude de reconstruction De la digue nord



Proposition de mise en valeur

- **Le constat**

- L'État protège mais ne gère pas et n'assume pas les obligations liées à la qualité de monument historique
- L'île du Large est un site inerte, sans contribution au territoire
- La gestion publique n'est pas la plus appropriée

- **Les motifs**

- Site remarquable et unique (Monument historique, seule île et abri maritime de la zone, site naturel)
- Sa réouverture au public et au nautisme est indispensable pour assurer sa restauration et sa conservation
- Sa restauration et sa conservation sont légalement obligatoires.

- **Les principes**

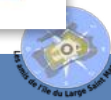
- Propriété de l'île aux collectivités territoriales, ou à l'association
- Gestion par l'AILSM
- Principe de conservation active et participative dans le cadre de l'association
- Harmonisation des activités avec la protection environnementale



PROPOSITION DE MISE EN VALEUR DE L'ÎLE DU LARGE SAINT-MARCOUF



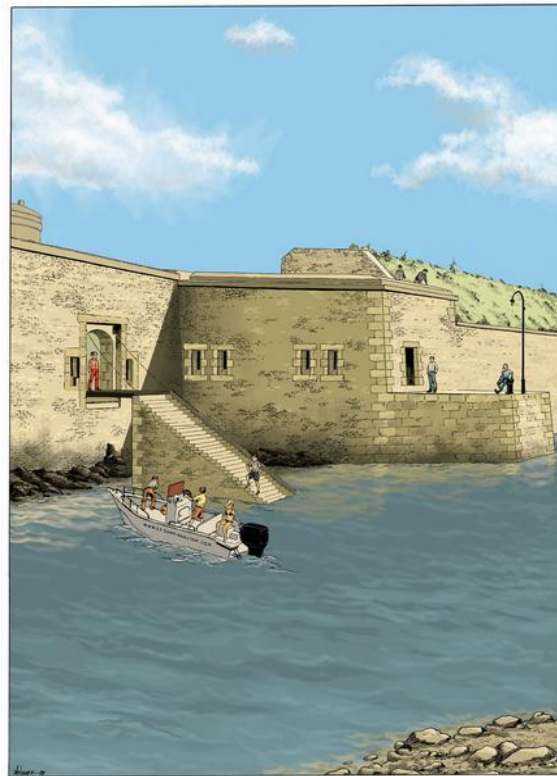
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT-MARCOUF



Proposition de mise en valeur : les mesures

- **Transfert de propriété** de l'État à un groupement d'intérêt public (GIP) formé des collectivités territoriales riveraines (Manche, Calvados, Région), assortie d'une délégation de gestion à l'AILSM
- **Création d'une zone de mouillage** pour la plaisance (installation de corps-morts), à partir d'une étude bathymétrique
- Principes et mesures d'**accueil du public** et de son transport maritime
- **Mesures de protection de la faune aviaire** basées sur une évaluation ornithologique
- Organisation des **travaux**, et recommandation d'une **étude programmatique**
- Stratégie de mobilisation du **bénévolat et du mécénat**

Document [disponible en ligne](#) sur le site



Proposition de mise en valeur : les études support

- Appui d'experts pour l'élaboration d'un projet de répartition et d'aménagement dans l'espace et dans le temps
- Étude comparative du littoral français et des îles comparables à l'île du Large
- Conditions juridiques du transports maritime des visiteurs
- Tableau statistique de la plaisance en Normandie
- Projet d'installation de corps-morts pour la plaisance
- Travaux de restauration et d'entretien, bilan et perspectives
- Pré-étude de cadrage pour la restauration de la digue nord, la protection du port et du rempart nord
- Note de consultation juridique sur le groupement d'intérêt public et sur les différentes possibilités de convention de délégation de gestion.

Études **disponibles en ligne** sur le site AAILSM



Mécénat Bouygues : Étude de reconstruction de la digue

(extrait du rapport provisoire)

Option 2 : non souhaitable

L'option 1 est donc recommandée, avec, deux alternatives apparaissent possibles pour la réalisation de la digue :

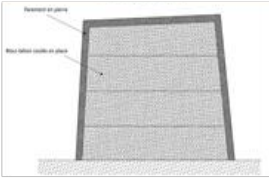
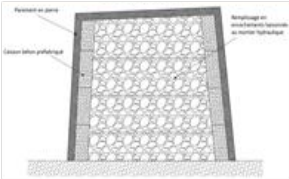
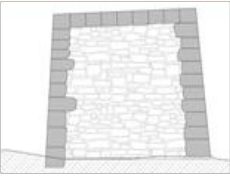
Une digue en bloc creux préfa en béton armé avec remplissage en enrochements liaisonnés au mortier hydraulique. Le phasage du remplissage (enrochements + mortier) devra être tel que les arrêts ne soient pas aux mêmes niveaux que les limites entre blocs de façon à éviter la création de plan de glissement.

Une digue en blocs pleins coulés en place (sans ferrailage) avec réalisation d'un traitement des surfaces des blocs (type striage, lavage direct ou autre) afin de garantir la rugosité à l'interface entre blocs.

La réalisation d'un platier ne permettant pas de réduire significativement l'exposition des ouvrages existants, il est recommandé de réaliser au plus vite la digue qui apparaît comme le seul moyen de protéger efficacement les structures à l'arrière.

Le choix entre les deux alternatives de réalisation de la digue devra être fait dans le cadre d'une analyse méthode/phasage prenant en compte les capacités de levage et d'approvisionnement de béton sur site.

Pour les deux alternatives, l'absence de couche sableuse sur le substrat rocheux avant réalisation/pose de l'ouvrage devra être vérifiée lors de la réalisation.

Structure de digue	Option 1		Option 2
	Blocs Béton Pleins + Parement Pierre	Blocs creux préfa + Remplissage enrochements/mortier + Parement pierre	Identique à l'ouvrage historique (maçonnerie)
Schéma			
Stabilité	Stable sous houle centennale : Un traitement de reprise de bétonnage des blocs est toutefois nécessaire pour obtenir des surfaces rugueuses permettant de garantir la stabilité	Stable sous houle centennale	Stable sous houle centennale : Aucune vérification structurelle n'a toutefois été menée garantissant la pérennité de l'ouvrage en tant qu'ouvrage poids
Épaisseur max. du parement pierre (épaisseur max pour stabilité en cas de dégrèvement en dépit d'un plan de stabilité à la stabilité)	≤ 25cm avec traitement de surface de reprise de bétonnage (surfaces rugueuses)	≤ 40cm	N/A
Sensibilité à la maintenance	Faible : La stabilité de la digue est vérifiée avec un dégrèvement du parement pierre sur la face exposée		Très importante : Tout défaut de maintenance pourrait entraîner une dégradation rapide de l'ouvrage comme cela a été observé précédemment

Communication et presse

- Actualisation permanente du **site Web** et de la page **Facebook**,
- **France 3** : série de quatre émissions diffusées en feuilleton quotidien sur l'île du Large et l'activité de l'association pendant le journal du soir, (Stéphanie Potay – 16 au 20 mai 2022)
- **Ouest France** : « Une île ouverte au public ou réservée aux oiseaux » – Bruno Bonnemain – 17 novembre 2022
- **La presse de la Manche** : « Un encouragement pour les Amis de l'île du Large – Corinne Gallier – 18 novembre 2022.
- Publication en juin 2022 des « **Échos de l'île du Large** » diffusé par routage postal à 1400 amis de l'île du Large (adhérents, futurs adhérents, élus, journalistes, mécènes, etc) et portant les informations relatives à l'assemblée Générale annuelle 2022 de l'AILSM.

Une île ouverte au public ou réservée aux oiseaux

Alors que les Amis de l'île du large souhaitent accéder à l'île toute l'année, l'arrêté Biotope Ouest-France Jeudi 17 novembre 2022 qui les en empêchait vient d'être annulé. Le Groupe ornithologique normand maintient sa position.

La polémique

Le lundi 14 novembre, la cour administrative d'appel de Nantes (Loire-Atlantique) a pris la décision d'annuler l'arrêté Biotope concernant l'île du Large Saint-Marcouf. Au motif qu'il a été signé par le préfet de la Manche et non par le préfet maritime.

« On avait déposé un recours pour pouvoir accéder sur l'île toute l'année », explique Christian Dromard, président de l'association des Amis de l'île du Large. « L'arrêté stipulait que l'on y avait accès que d'août à mars et que les deux îles, de Terre et du Large, formaient un ensemble ornithologique qui devait être protégé. » L'île du Large n'avait pas été interdite d'accès à cause de la présence d'oiseaux mais par raison de sécurité. « C'est le Groupement ornithologique normand qui veut étendre la zone. »

L'association estime : « On va pouvoir reprendre le débat de façon plus sereine. La direction régionale de l'environnement (Dreal) va pouvoir demander un nouvel arrêté. Il faudra reprendre une procédure de deux ans », insiste Christian Dromard. « Il faut malgré tout revoir le contexte ornithologique de l'île du Large pour permettre un accès au public. »

Le Groupe ornithologique normand prend acte

Depuis de nombreuses années, les Amis de l'île du Large œuvrent à la restauration des constructions : en août et septembre, plus de 150 bénévoles sont mobilisés.

La terrasse de la tour, d'un diamètre de 53 m, nécessite le rejointement des dalles. « Le fort étant classé



Plus de 150 bénévoles se mobilisent chaque été pour participer à la restauration de l'île du large de Saint-Marcouf.

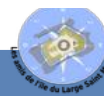
(Photo : Ouest-France)

monument historique depuis 2017, l'État est dans l'obligation d'éviter toute dégradation. La Direction régionale de l'environnement et le GONm s'y opposent », assure Christian Dromard, qui évoque un chantier de plusieurs millions d'euros pour l'ensemble des travaux, de la tour aux digues. « Il faut rendre l'île accessible au public une partie de l'année tout en respectant l'environnement. Sur 110 îles françaises classées monuments historiques, la grande majorité est accessible. Pensons à la valorisation du patrimoine historique. »

Au sein du Groupe ornithologique Normand (GoNm), Gérard Debout, le président, prend acte de la décision du tribunal. Il maintient les positions de l'association vis-à-vis de l'île du Large Saint-Marcouf.

« La décision du tribunal ne change rien, c'est juste un problème de forme et de bon préfet qui doit signer. On a toujours dit que cette île du Large était complémentaire de sa voisine, l'île de Terre, pour ce qui touche à l'environnement. On maintient qu'il ne faut pas de présence humaine pendant la période de reproduction des oiseaux. »

Pour Gérard Debout, l'île ne doit jamais devenir un site touristique. « Il faut que l'association des Amis de l'île du Large arrête de vouloir en faire un lieu touristique, c'est inconcevable sur le plan ornithologique. Leur projet est disproportionné. » Le GoNm évoque le compte rendu de l'inspection générale de l'environnement datant de quelques années. « Leur conclusion avait stipulé que la venue de touristes était incompatible et ils abondaient dans notre sens sur ces sujets environnementaux. »



Rapport moral : conclusions

- 2022 aura été une année très productive : travaux, mobilisation, investissements
- La gestion de l'île par l'association n'est pas qu'une idée : c'est la réalité depuis 20 ans
- La mobilisation des adhérents, le bénévolat, les chantiers bénévoles, les soutiens financiers, notre expérience légitiment notre proposition de mise en valeur
- Faire de 2023 et 2024 des années décisives.

Ouest-France
Vendredi 16 juin 2023

Normandie / Manche

Une asso souhaite gérer une des îles Saint-Marcouf

Alors que l'association des Amis de l'île du Large Saint-Marcouf fête ses 20 ans, ses responsables ont transmis aux collectivités et à l'État une proposition de mise en valeur. Le but : gérer le site.



La tour de l'île du Large a besoin d'une sérieuse restauration du fait des nids et herbiers sur la terrasse. (Photo: Ouest-France)

Patrimoine

Alors que l'association des Amis de l'île du Large Saint-Marcouf fête cette année ses 20 ans de présence sur l'île du Large pour sa restauration, les travaux avancent mais pas assez vite aux yeux des adhérents. Les souhaiteraient pouvoir y accélérer toute l'année, alors qu'aujourd'hui, l'autorisation d'accès leur est délivrée du 1^{er} août au 31 mars.

Les responsables de l'association et son président Christian Dromard viennent d'envoyer une proposition de mise en valeur aux préfets de la Manche et du Calvados ainsi qu'aux présidents des deux départements et à la région. « Cette proposition contient toutes les études menées sur quatre ans, liées à ce projet. On y évoque, entre autres, l'aspect ornithologique et les zonages à mettre en place. »

« Que l'île soit accessible à tous

L'association affirme savoir ce qui peut être fait sur l'île. « Nous avons fait travailler des spécialistes sur cette étude », insiste Christian Dromard, dont le souhait est que l'île sorte de la propriété de l'État. « Qu'elle devienne propriété d'un groupement d'intérêt public formé par les deux départements, assorti d'une convention qui ferait de l'association la gestionnaire du lieu. » Selon Christian Dromard, cela ne peut se faire que si l'île redevient libre d'accès au public, que ce soit pour le radeau ou les travaux.

Des travaux indispensables

Selon l'association, une période de travaux de deux mois est trop courte vu l'importance des choses à faire. « Il ne faut pas oublier que l'île est classée Monument historique depuis 2017 et que dans ce cadre, l'État a des obligations d'entretien. Ne serait-ce que la digue d'accès dans un premier temps, sur un linéaire de 70 m et une hauteur de trois mètres », insiste Christian Dromard, qui évoque une terrasse de la tour endommagée par les nids et herbiers. « Avec une convention de gestion dans un cadre associatif, nous pourrions y transporter du public et assurer les travaux. » Il faut une solution rapide selon

Christian Dromard qui voit 2024 comme une année décisive. « On sera dans le vif du sujet. Cette histoire de gestion peut être réglée en 2024. On est déterminé ! »

L'association n'oublie pas de stipuler que l'île du Large est le seul abri nautique en Manche Est. « D'où son importance avec 7 000 bateaux de plaisance en Manche Est. Nous avons aussi proposé l'installation de corps-morts pour la plaisance », poursuit Christian Dromard qui, avec ses bénévoles, reprendra les travaux dès le mois d'août. « On va réparer les dégâts des tempêtes de l'hiver ! »

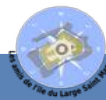


Chaque année, il faut environ 110 000 € de matériel pour les travaux sur l'île du Large. (Photo: Ouest-France)



Les digues demandent chaque année une attention particulière et de nombreux repeintements par les bénévoles. (Photo: Ouest-France)

110 000 C'est, en euros, la somme de base annuelle indispensable pour effectuer les travaux de restauration de l'île du Large réalisés par environ 150 bénévoles en trois mois. Un budget bouclé par des dons et mécénats, sans aucune subvention de collectivités.



Vote de l'assemblée sur le rapport moral



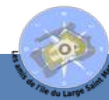
Les adhérents sont invités à voter le
rapport moral 2022

Le rapport moral 2022 est adopté à l'unanimité

Rapport financier 2022

Présentation par Pierre Thomine, trésorier

- Compte de résultat 2022
- Bilan financier
- Évolution des cotisations et des dons de 2018 à 2022
- Évolution du nombre d'adhérents
- Conclusions et votes

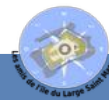


Compte de résultat

Recettes	2022	2021	2020
Ressources propres	17 106 €	19 885 €	14 125 €
Subventions d'exploitation	35 433 €	75 295 €	65 204 €
Autres produits de gestion	10 013 €	6 985 €	2 432 €
Transfert de charges	23 143 €		
Produits financiers	779 €	423 €	435 €
Total	86 474 €	102 588 €	82 196 €
Dépenses	2 022 €	2 021 €	2 020 €
Achats	4 917 €	-5 557 €	-4 356 €
Autres achats et charges externes	-94 108 €	-58 070 €	
Dotation aux amortissements	-8 193 €	-5 309 €	-4 427 €
Charges exceptionnelles	-1 854 €	-35 €	
Total	-99 238 €	-68 971 €	-8 783 €
Résultat de l'exercice	-12 764 €	33 617 €	73 413 €

Compte de résultat : commentaires

- Augmentation des produits d'exploitation.
- Augmentation du nombre d'adhérents
- Diminution des dons
- Absence (provisoire ?) de versement de la Fondation de l'Ouest (2021 : 30 000 €)
- Augmentation des frais de maintenance, due à l'accroissement de certaines installations (corps morts, panneaux solaires, batteries, etc.)
- Autres charges importantes :
 - Études relatives au futur statut de l'île
 - Frais de procédure
 - Communication (journées Saint Marcouf, etc.)



Bilan

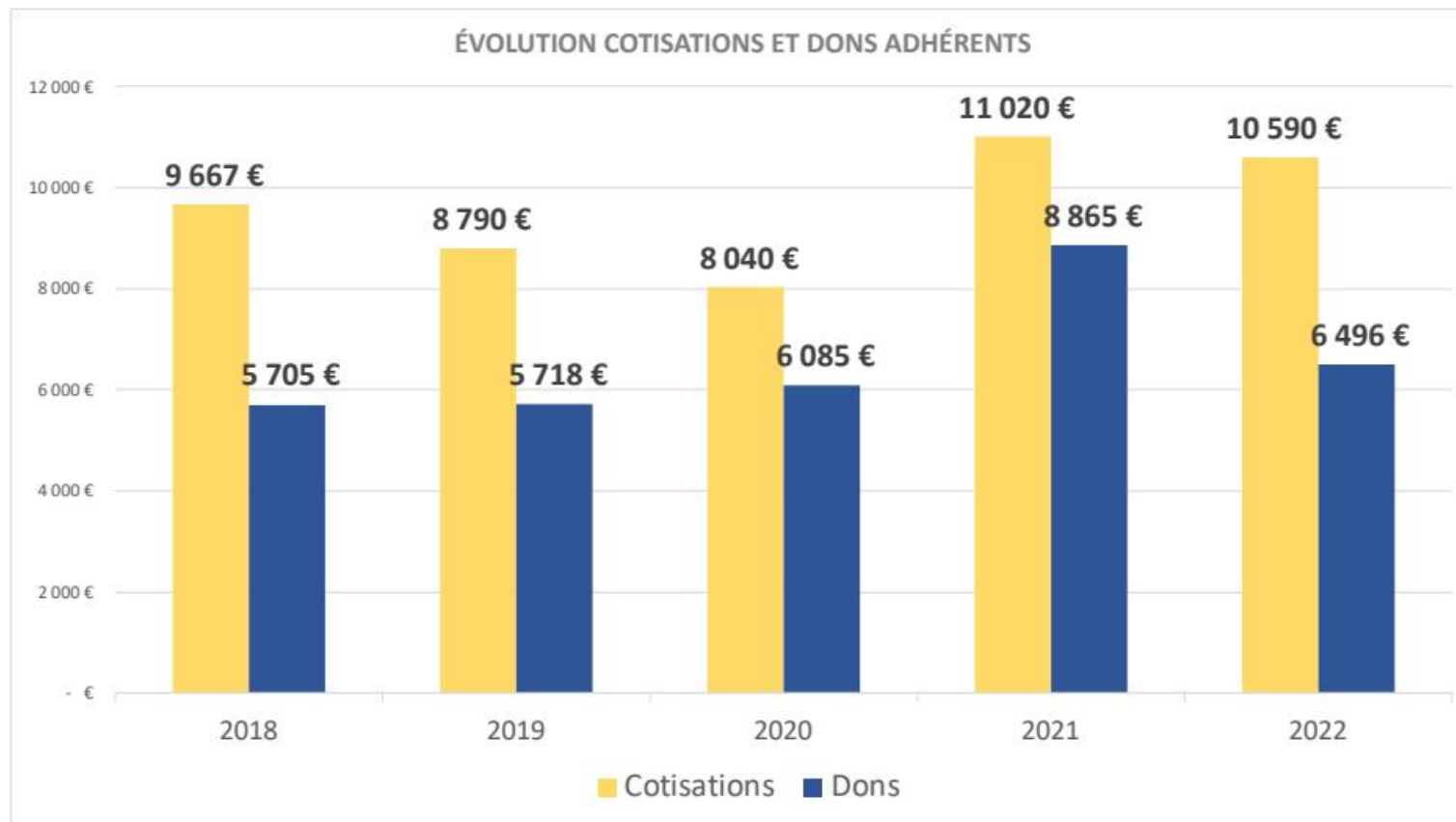
Actif	2022	2021	2020
Constructions	7 029,22 €	5 745,76 €	
Matériel amortissable	100 246,40 €	56 849,19 €	47 787,67 €
Autres immobilisations	2 200,00 €	878,10 €	5 471,46 €
Stocks de marchandises	10 487,52 €	1 064,32 €	1 070,14 €
Créances	1 145,00 €	420,00 €	730,57 €
Valeurs mobilières de placement	9 998,55 €	263 783,01 €	278 437,84 €
Disponibilités	218 367,20 €	39 559,65 €	12 872,28 €
Charges à répartir sur plus. Exercices	23 142,93 €		
Charges constatées d'avance	3 475,04 €	264,60 €	1 664,25 €
Totaux	376 091,86 €	368 564,63 €	348 034,21 €
Passif	2022	2021	2020
Fonds associatif et réserves	321 367,59 €	273 582,80 €	232 335,15 €
Fonds associatif avec droit de reprise	19 209,05 €	33 377,66 €	58 743,83 €
Amortissements matériel	34 223,91 €	26 030,95 €	21 722,41 €
Dettes	2 007,62 €	1 957,04 €	19 351,34 €
Produits constatés d'avance	12 046,67 €		
Résultat	-12 762,98 €	33 616,18 €	15 881,48 €
	376 091,86 €	368 564,63 €	348 034,21 €

Nouveaux investissements :

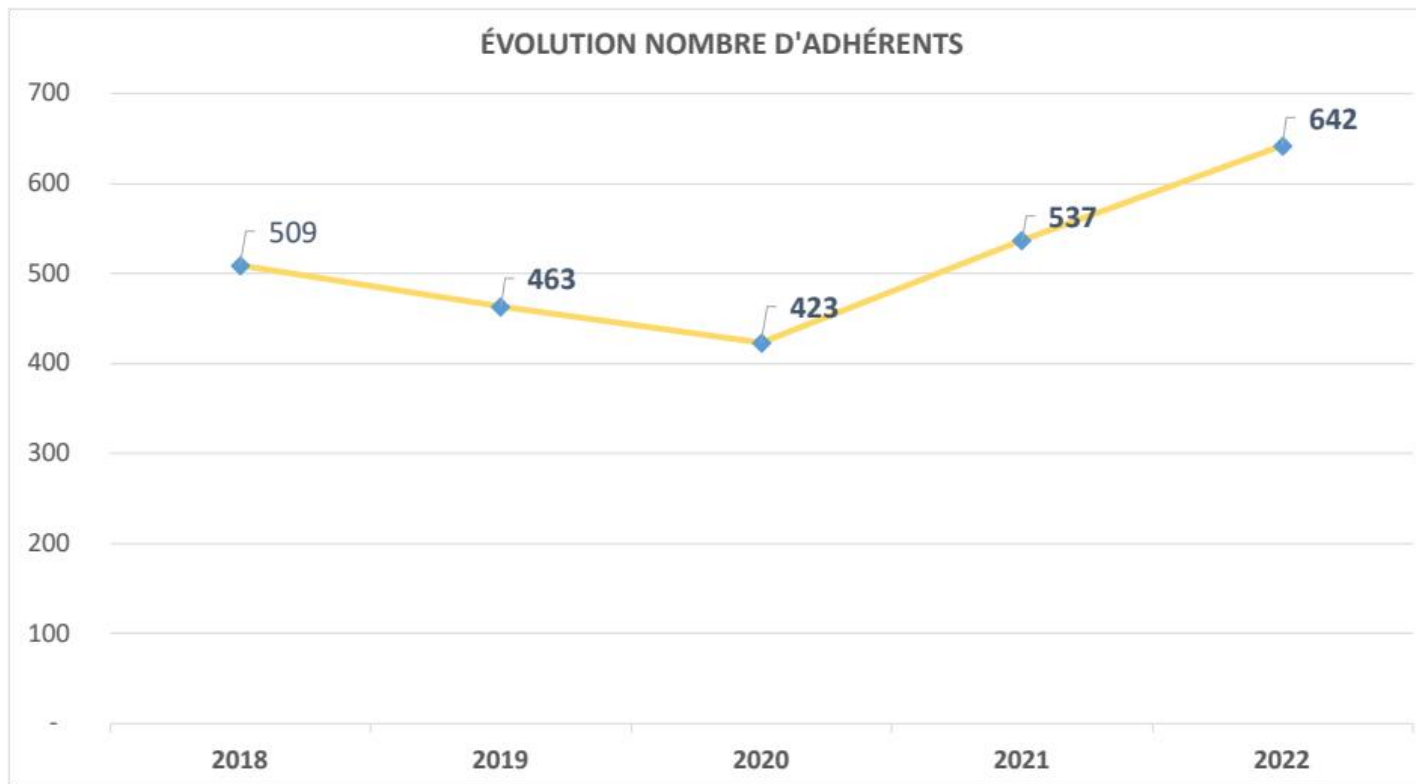
- Achat d'un navire de charge, le « Sergeant Olson »
- Acquisition de batteries au lithium pour l'installation solaire sur l'île.



Évolution des cotisations et des dons de 2018 à 2022



Évolution du nombre d'adhérents



Rapport financier : conclusions et votes

Nous terminons pour la première fois avec un résultat négatif, s'expliquant pour l'essentiel par une perte provisoire de subvention et des dépenses exceptionnelles, conformes à nos objectifs.

- **Vote de la résolution 1 :**

- L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2022 faisant apparaître un déficit de 12 762,98 €.

- **Vote de la résolution 2 :**

- L'assemblée générale décide de laisser ce déficit dans le compte « report à nouveau ». Au 31 décembre 2022 le solde des comptes de capitaux s'élève à 327 813,66 €, contre 340 576,60 € au 31 décembre 2021.

- **Pour information**

- Conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables , il est proposé de supprimer la notion de « fonds associatif », avec ou sans droit de reprise, au profit du terme générique de « fonds propres »

Vote des adhérents

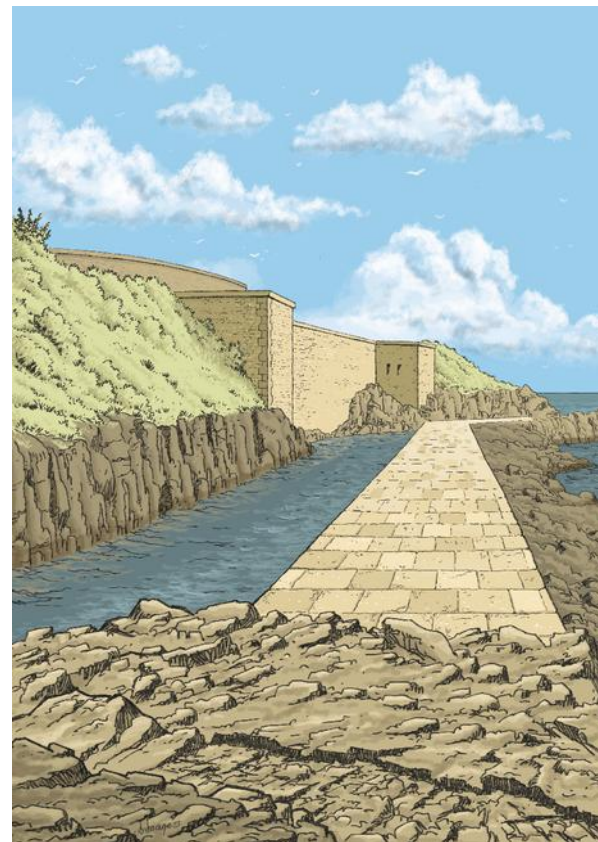


Les adhérents sont invités à voter
le rapport financier 2022 (R

Résolution 1 : Le rapport financier 2022 est adopté à la majorité (3 contre)
Résolution 2 : La résolution 2 est adoptée à l'unanimité

Orientations et actions 2023-2024

- Achèvement de notre proposition de mise en valeur
- Renforcement de la mobilisation
- Poursuite des travaux d'entretien et de petites restaurations

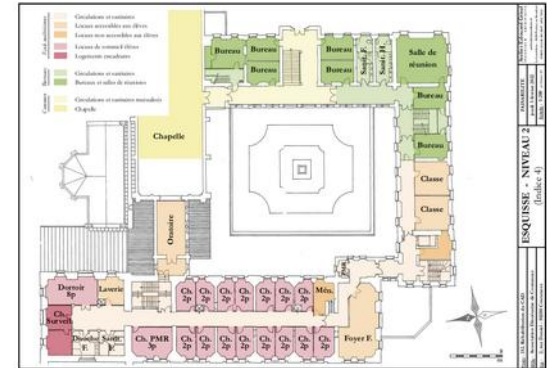
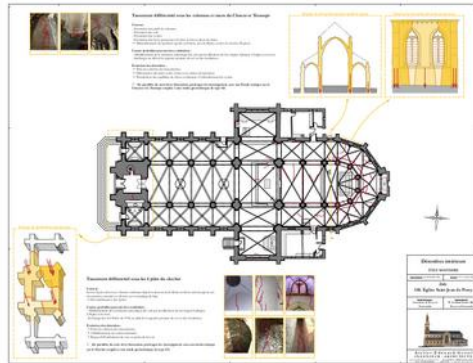
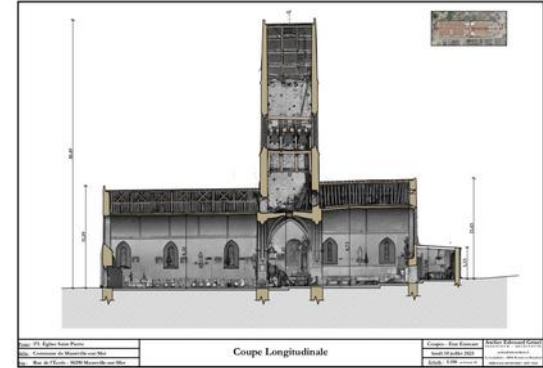
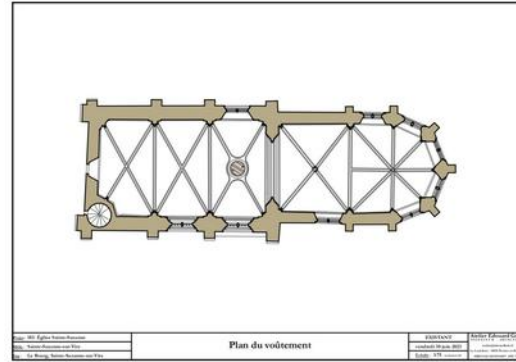
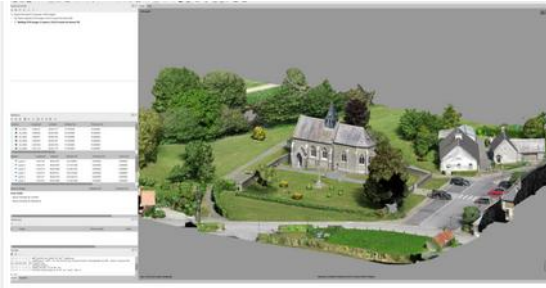


Étude programmatique

- Étude programmatique (Édouard Grisel, Architecte)
 - Relevés et plans de l'existant,
 - Comparaison avec les plans d'origine
 - État sanitaire actuel des construction et diagnostic
 - Programmation des travaux, phasage et chiffrage

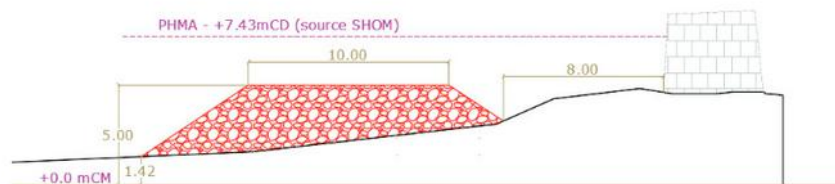


Étude programmatique : exemple de l'église de Munéville



Achèvement de notre proposition de mise en valeur

- Poursuite de l'étude de reconstruction de la digue (mécénat Bouygues)
 - Faisabilité,
 - Avant-projet sommaire,
 - Chiffrage



Une étude de sensibilité avec un platier situé à +6mZH a également été menée.



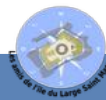
Renforcement de la mobilisation...

- Du monde nautique de Manche-Est : Dîner des équipages
- Du public
- Des élus
- De la presse



Poursuite des travaux

- Programmation 2023
- Tutorat technique professionnel
- Réflexion pour une station de désalinisation de l'eau de mer.



Vote sur les orientations 2023-2024



Les adhérents sont invités à approuver les orientations 2023-2024

Les orientations 2023-2024 sont adoptées à l'unanimité

Budget prévisionnel 2023

- Étant à mi-parcours de cette année 2023 et à quelques jours de l'ouverture des chantiers, nous ne devrions pas connaître d'évolution significative de nos recettes et charges.
- Cette prévision s'appuie sur notre fonctionnement courant, sans dépenses exceptionnelles et tend ainsi à l'équilibre.
- Si toutefois, nous avons un ou des imprévus, notre situation financière nous permettra de faire face sans difficulté.

Recettes	
Livres et produits dérivés	4 000 €
Participation chantiers	8 000 €
Subventions	25 500 €
Fondations	50 000 €
Dons et cotisations	22 000 €
Produits divers	850 €
Total	110 350 €
Dépenses	
Achats, fournitures et assurances	16 100 €
Chantiers (travaux, alimentation chantiers transports, bateaux)	27 950 €
Rémunérations (intervenants, architectes, cabinets d'études, av)	35 000 €
Services extérieurs (publicité, communication, missions...)	17 000 €
Frais bancaires et charges de gestion	5 300 €
Amortissements	9 000 €
Total	110 350 €

Vote du budget prévisionnel 2023

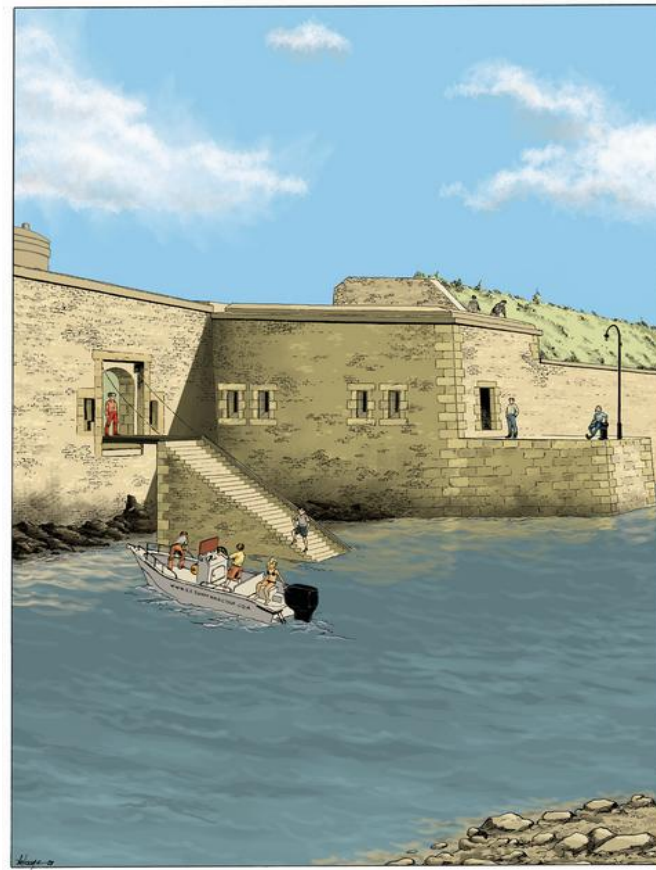


Les adhérents sont invités à approuver le budget prévisionnel 2023

Le budget prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité

Assemblée générale 2023 : conclusions

- **Poursuite de nos objectifs**
 - La réouverture de l'île au public,
 - La restauration des ouvrages à la mer
 - Le changement de statut de l'île
- **Nos valeurs**
 - Compétence
 - Optimisme
 - Patience
 - Mobilisation
 - Détermination



Merci de votre attention, et maintenant...



Remerciements

Nous tenons à remercier la direction du musée d'Utah Beach et son équipe pour l'accueil qui nous a été réservé dans ce lieu d'exception, et toutes les personnes qui ont participé à la l'organisation du repas qui a suivi l'assemblée générale.

